

Déclaration relative à la protection des données lors du traitement de données professionnelles à caractère personnel dans le cadre de la création et de la tenue à jour d'une liste de personnes à contacter pour une assistance concernant des services de dépôt et de conservation étendue par des établissements financiers

Pour l'Office européen des brevets (OEB), la protection de votre vie privée est de la plus haute importance. Nous nous engageons à protéger vos données à caractère personnel et à veiller au respect des droits des personnes concernées lorsque nous accomplissons nos tâches et fournissons nos services. Toutes les données à caractère personnel qui vous identifient directement ou indirectement seront traitées de manière licite, loyale et avec toutes les précautions nécessaires.

Les opérations de traitement décrites ci-après sont régies par le règlement relatif à la protection des données de l'OEB ([RRPD](#)).

Les informations contenues dans la présente déclaration sont fournies en vertu des articles 16 et 17 RRPD.

1. Quelles sont la nature et la finalité de l'opération de traitement ?

La direction principale (DP) Administration des Fonds de réserve de l'OEB a désigné plusieurs établissements financiers aux fins de fournir des services de dépôt de liquidités (comptes courants et dépôts à terme), ainsi qu'un établissement financier aux fins de fournir des services de dépôt de liquidités et de conservation étendue, comprenant le règlement et la conservation de titres, des services de récupération d'impôts et des services de calcul des performances pour des actifs détenus par l'Organisation européenne des brevets.

La présente déclaration relative à la protection des données porte sur le traitement d'une liste de personnes à contacter employées et désignées par les établissements financiers à cette fin.

Les données à caractère personnel d'employés des prestataires de services sont traitées aux fins de services de dépôt, ainsi que de services de conservation générale, de règlement, de récupération d'impôts, d'établissement de rapports de performance et d'autres services tels que définis dans le cadre contractuel, pour le compte de l'Organisation européenne des brevets.

Les données professionnelles à caractère personnel sont traitées dans l'application de messagerie électronique de l'OEB. La déclaration relative à la protection des données concernant l'utilisation de la messagerie électronique s'applique donc :

https://link.epo.org/web/data_protection_statement_email_usage_fr.pdf

Le traitement n'est pas censé servir à une prise de décision automatisée, notamment au profilage.

Vos données à caractère personnel ne seront pas transmises à des destinataires extérieurs à l'OEB s'ils ne sont pas visés à l'article 8(1), (2) et (5) RRPD, à moins qu'un niveau de protection adéquat ne soit assuré. En l'absence d'un niveau de protection adéquat, un transfert ne peut avoir lieu que s'il est prévu des garanties appropriées et à la condition que les personnes concernées disposent de droits opposables et de voies de recours effectives, ou si les dérogations pour des situations particulières visées à l'article 10 RRPD s'appliquent.

2. Quelles données à caractère personnel traitons-nous ?

Les catégories suivantes de données à caractère personnel sont traitées : nom et prénom, poste ou domaine de compétence au sein de l'entreprise, adresse de messagerie électronique professionnelle et numéro de téléphone professionnel.

3. Qui est responsable du traitement des données ?

Les données à caractère personnel sont traitées sous la responsabilité du Directeur principal Administration des Fonds de réserve, agissant en qualité de responsable délégué du traitement de l'OEB.

Les données à caractère personnel sont traitées à des fins opérationnelles par les agents de l'OEB travaillant au sein de la DP Administration des Fonds de réserve.

Dans des cas exceptionnels, les données à caractère personnel peuvent être partagées avec le service juridique de l'OEB à des fins de vérification préalable et d'éventuel traitement de litiges ou conflits.

4. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées ?

Les données à caractère personnel sont communiquées selon les besoins au personnel de l'OEB travaillant au sein de la DP Administration des Fonds de réserve.

Dans des cas exceptionnels, des données à caractère personnel peuvent être partagées avec le service juridique de l'OEB à des fins de vérification préalable et d'éventuel traitement de litiges ou conflits.

Les données à caractère personnel seront partagées uniquement avec des personnes habilitées qui sont responsables des opérations de traitement nécessaires. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins ou communiquées à d'autres destinataires.

5. Comment protégeons-nous et préservons-nous vos données ?

Nous prenons les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour préserver vos données à caractère personnel et les protéger contre la destruction, la perte ou l'altération accidentelles ou illicites, ainsi que contre toute divulgation non autorisée ou tout accès non autorisé.

L'ensemble des données à caractère personnel est conservé dans des applications informatiques sécurisées conformément aux normes de sécurité de l'OEB. Des niveaux d'accès appropriés sont accordés à titre individuel uniquement aux destinataires mentionnés ci-dessus.

En ce qui concerne les systèmes hébergés dans les locaux de l'OEB, les mesures sécuritaires de base suivantes s'appliquent généralement :

- authentification de l'utilisateur et contrôle de l'accès (p. ex. contrôle d'accès à base de rôles aux systèmes et au réseau, principe du "besoin de savoir" et du moindre privilège) ;
- renforcement de la sécurité logique des systèmes, de l'équipement et du réseau ;
- protection physique : contrôles des accès à l'OEB, contrôles supplémentaires des accès au centre de données, politique de verrouillage des bureaux ;
- contrôles de la transmission et de la saisie (p. ex. journaux d'audit, surveillance des systèmes et du réseau) ;
- intervention en cas d'incident de sécurité : surveillance des incidents 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, experts en sécurité de garde.

6. Comment pouvez-vous accéder à vos données, les rectifier et les recevoir, en demander l'effacement, en limiter le traitement ou vous opposer à celui-ci ? Vos droits peuvent-ils être restreints ?

Vous avez le droit d'accéder à vos données à caractère personnel, de les rectifier et de les recevoir, de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, de les effacer, et d'en limiter le traitement ou de vous opposer à celui-ci (articles 18 à 24 RRPD).

Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, veuillez adresser une demande écrite en ce sens au responsable de la protection des données, à l'adresse suivante : DPOexternalusers@epo.org.

Afin de nous permettre de répondre plus rapidement et précisément, vous devez toujours assortir votre demande de certaines informations préliminaires. Nous vous encourageons par conséquent à remplir ce [formulaire](#) et à le transmettre avec votre demande.

Nous répondrons à votre demande dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande. Toutefois, conformément à l'article 15(2) RRPD, ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires si nécessaire, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes reçues. Toute prolongation de délai vous sera notifiée.

7. Sur quelle base juridique se fonde le traitement de vos données ?

Les données à caractère personnel sont traitées sur le fondement de l'article 5a RRPD (ce traitement est nécessaire à l'accomplissement d'une tâche relevant des activités officielles de l'Organisation européenne des brevets ou de l'exercice légitime de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement, ce qui comprend le traitement nécessaire à la gestion et au fonctionnement de l'Office) et conformément à l'article 5b RRPD (ce traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis).

8. Combien de temps conservons-nous vos données ?

Les données à caractère personnel sont conservées uniquement pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de la finalité de leur traitement.

La liste de personnes à contacter existante est remplacée à chaque réception d'une mise à jour. Les données antérieures ne sont ni stockées, ni archivées.

Les données à caractère personnel seront supprimées après la fin du contrat ; la durée totale de conservation s'étend jusqu'à la fin du contrat avec le prestataire de service.

En cas de recours formel/contentieux, toutes les données détenues au moment où le recours formel/contentieux est engagé seront conservées jusqu'à la clôture de la procédure.

9. Personnes à contacter et coordonnées

Si vous avez des questions concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez également contacter notre responsable de la protection des données à l'adresse suivante : DPOexternalusers@epo.org.

10. Réexamen et exercice des voies de recours

Si vous considérez que le traitement porte atteinte à vos droits en tant que personne concernée, vous avez le droit de demander un réexamen par le responsable du traitement en vertu de l'article 49 RRPD et, si vous n'êtes pas d'accord avec l'issue de ce réexamen, d'exercer les voies de recours prévues à l'article 50 RRPD.